

Solidaires 80 prend acte de l'interdiction de manifester de la préfecture de la Somme.

L'interdiction tardive a empêché tout référé liberté. Nous contestons la légitimité de cette décision. Le seul effet de celle-ci sera de jeter de l'huile sur le feu de la colère sociale. La répression à outrance ne peut pas être la réponse au meurtre de Nahel, âgé de 17 ans.

La préfecture fait le choix d'attaquer nos libertés fondamentales et fait le choix de la répression. Les conditions de sécurité de ce rassemblement ne sont plus réunies face aux risques de violences policières. Dans ces conditions nous retirons notre appel à manifester.

Solidaires 80 prend contact avec l'intersyndicale, les organisations politiques et de défense des droits pour préparer la réponse judiciaire à cet arrêté qui porte une atteinte grave à la liberté de manifester.

Amiens, le 30 juin 2023